

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 06 avril 2023

Le six avril deux mil vingt-trois, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	14
Conseillers présents et représentés	13

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Mélanie BOGNENKO, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Karine RICAUD et Elodie GICQUEL.

Absents excusés : Anne MANDON et Philippe LIBIER.

Absent : Jean-Luc DOUMENJOU.

Procurations : Anne MANDON à Jean-Pierre BRÉTHOUS et Philippe LIBIER à Bernard BALLAND.

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 28.03.2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 21.02.2023 :**

**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 21.02.2023.

• **DCM 2023/12 : Vote des taux de contributions directes 2023 et attribution de subventions :**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 de notification des taux d'imposition 2023 des taxes directes locales.

Il présente ensuite la proposition de la commission des finances au Conseil Municipal. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour cette année 2023 qui sont votés comme suit :

	Bases prévisionnelles	Taux votés	Produit attendu
Taxe foncière bâti	532 500	32.30	171 998
Taxe foncière non bâti	32 600	32.06	10 452
Taxe d'habitation	33 402	13.27	4 432
Produit attendu			186 882

À noter l'effet du coefficient correcteur d'un montant de 29 704 €.

Monsieur le Maire Jean-Pierre BRÉTHOUS sera chargé de l'exécution de la présente délibération.

Transmission en Préfecture 07.04.2023

Le Conseil Municipal procède ensuite à la validation des subventions suivantes en euros :

Chasse ACCA	750	FNACA	80
ADMR	400	Football club Adour	300
Amicale des Anciens	500	Association l'Autre Regard	75
Amicale Sapeurs-Pompiers de Grenade	100	Les restaurants du cœur	50
Autisme Landes	150	Coopérative scolaire	300
Conjoints Survivants	80	Secours Catholique	150
Comité des fêtes	1 300	Secours Mutuel Saint Vincent	100
Association des donneurs de sang	150	Souvenir Français	300
Fanny Club	250	USMG	600

- **DCM 2023/13 : Vote BP 2023 commune :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2023 de la commune.

Il s'établit comme suit :

- Investissement :	
Dépenses :	194 935.98 € (dont 43 813.98 € de RAR)
Recettes :	194 935.98 € (dont 0.00 € de RAR)
- Fonctionnement :	
Dépenses :	677 801.22 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	677 801.22 € (dont 0.00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget communal tel que présenté pour l'année 2023.

Transmission en Préfecture le 07.04.2023

- **DCM 2023/14 Vote BP annexe 2023 Habitat Locatif Dupeyron :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2023 du budget annexe habitat locatif Dupeyron.

Il s'établit comme suit :

- Investissement :	
Dépenses :	1 556 600.00 € (dont 65 000.00 de RAR)
Recettes :	1 556 600.00 € (dont 0.00 de RAR)
- Fonctionnement :	
Dépenses :	19 527.89 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	19 527.89 € (dont 0.00 de RAR)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe HLD 2023 tel que présenté.

Transmission en Préfecture le 07.04.2023

- **Organisation Elections Sénatoriales à venir :**

Réunion du conseil municipal à prévoir le vendredi 09 juin 2023 afin de procéder à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

- **Formation des élus :**

- **Questions diverses :**

\* **mise en concurrence maintenance protection incendie,**

\* **point travaux,**

\* **préparation tour de France vélo,**

## **\*fête des mères.**

- **Questions diverses :**

### **\*Prochaine date de la Commission Animation**

Le 27 avril 20h30 pour les personnes du conseil municipal suivi à 21h00 par l'intégralité de la commission.

### **\*Tour de France -> 4 juillet**

Le 04 juillet 2023, la route de Saint-Sever à Grenade sera bloquée 1 heure avant le passage de la caravane et ce jusqu'à ½ heure après le passage de la voiture balai.

12h32 : Passage estimé de la caravane

14h30 : Passage estimé de la voiture balai.

Une manifestation festive est en cours d'organisation.

### **\*Manifestations diverses sur la commune**

30 avril -> vide grenier organisé par l'amicale des anciens de Saint-Maurice

13 mai -> le FC Adour organise un tournoi pour les jeunes des écoles de foot

14 mai -> marché communal

17 juin -> journée de célébration des 170 ans de l'association Secours Mutuel de St-Vincent de Paul

24 juin -> journée foot et assemblée générale du FC Adour

### **\*Divers :**

Mise à disposition de 2 agents habilités par la Communauté de Communes pour aider les personnes rencontrant des difficultés avec les démarches administratives : habilitation France connect : Mme Dauga qui habite à St Maurice et Mr. Duluc de l'AMI (atelier Multi Informatique).

Une permanence dans les locaux de la Communauté de Communes est assurée sur prise de rendez-vous et a lieu à Grenade 4.5 jours par semaine.

Congés d'été : Cindy Ferrier remplacera Emma du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2023 inclus uniquement le lundi et vendredi.

Le 24 avril 2023, à partir de 09h00, Le Centre de Gestion des Landes viendra à Saint-Maurice pour évaluer les risques professionnels. La journée commencera par une présentation de la démarche « Comité de Pilotage Initial » avec un élu référent (Françoise Dupiellet), l'assistant de préventions, tout ou partie des agents s'ils le souhaitent.

Suivra un entretien individuel avec les agents communaux.

Organisation du 8 mai à venir et de la fête des mères 2023.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux pour leur participation et lève la séance à 22H30.